

PAR COURRIEL

Québec, le 8 avril 2026



**Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M80683**

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 19 mars 2026, visant à obtenir:

*« l'ensemble du dossier administratif concernant l'obtention du numéro de la CITQ pour l'adresse suivante : 137 Benoit est Longueuil J4J2N5  
Plus précisément, je souhaite obtenir copie des documents suivants, du début des démarches jusqu'à aujourd'hui :*

- 1. La date exacte de la réception de la demande initiale d'enregistrement par la CITQ ou le Ministère.*
- 2. La copie de l'avis de conformité municipal transmis par la Ville de Longueuil dans le cadre de ce dossier.*
- 3. Toutes les correspondances administratives indiquant les dates d'étapes franchies pour l'obtention de la licence.*
- 4. La copie du certificat d'enregistrement ( 322321 ) émis pour cette adresse, incluant sa date d'émission initiale. 137 Benoit est Longueuil J4J2N5*
- 5. je voudrais aussi recevoir le la preuve d'assurance responsabilité civile concernant cette immeuble ou logement 137 Benoit est Longueuil J4J2N5»*

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient les document recherchés, vous les trouverez joints à la présente correspondance.

En vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), les renseignements personnels contenus dans ces documents ne peuvent vous être transmis. Ces derniers ont donc été caviardés aux pièces jointes à la présente lettre.

...2

Par ailleurs, si vous détenez des informations pouvant laisser croire que l'exploitant de cette résidence principale opère de manière illégale, nous vous incitons à dénoncer ce dernier dans le cadre du [Programme général de dénonciation](#) de Revenu Québec.

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès aux documents,

Frédéric Desjardins

p.j. Avis de recours  
RP-22388 - 20250927 Demande d'enregistrement  
RP-22388 - 20250925 Avis conformité  
322321 - 20251001 TB et certificat  
322321 - Certificat enregistrement  
Home\_ insurance Benoît\_

## **A-2.1 - Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**

### **Article 53**

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8

### **Article 54**

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

## AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

### RÉVISION

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### QUÉBEC

Bureau 2.36  
525, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741  
Télé : (418) 529-3102

#### MONTRÉAL

Bureau 18.200  
500, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196  
Télé : (514) 844-6170

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

# Demande d'enregistrement de résidence principale

1 [Coordonnées de l'établissement](#)

2 [Exploitant](#)

3 [Demandeur](#)

4 [Joindre vos documents](#)

5 [Déclaration et signature](#)

## Coordonnées de l'établissement

Adresse de la résidence principale		
No civique	Odonyme	
137	Rue Benoit Est	
Subdivision (Appartement, bureau ou local)		
Code postal	Municipalité	Arrondissement
J4J2N5	Longueuil	Le Vieux-Longueuil
Province	Québec	

## Exploitant

Coordonnées de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)		
Nombre de propriétaire(s)		
1		
Nom du ou des propriétaires	Date de naissance	
Jean Pierre Mizero	[REDACTED]	Réside sur place <input checked="" type="checkbox"/>
Type de détention		
Propriétaire		

## Nom du demandeur

Informations (Ces renseignements ne sont pas diffusés)	
Prénom	Nom
Jean Pierre	Mizero
Genre	
Homme	

Téléphones et courriel	
Téléphone principal	Téléphone secondaire
[REDACTED] art. 53	
Courriel	
[REDACTED]	

Communication	
Langue de correspondance	Français

Divers	
Est-ce que votre résidence principale est située dans un immeuble en copropriété divisé ?	Non

## Joindre vos documents

### Documents joints à votre demande

Vous avez téléversé un ou des fichiers pour chacun des documents suivants:

Avis de conformité municipal	<input checked="" type="checkbox"/>	Titre de propriété, compte de taxes municipales ou scolaire	<input checked="" type="checkbox"/>
Preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 \$ par événement	<input checked="" type="checkbox"/>	Autorisation du syndicat des copropriétaires ou déclaration de copropriété	<input type="checkbox"/>
Photo intérieure	<input checked="" type="checkbox"/>	Autorisation du propriétaire	<input type="checkbox"/>
Photo extérieure	<input checked="" type="checkbox"/>	Permis de conduire	<input checked="" type="checkbox"/>

## Déclaration et signature

### Déclaration de culpabilité

La personne qui exploite l'établissement a-t-elle été reconnue coupable, au cours des trois dernières années :

- d'une infraction à une disposition de la Loi sur l'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition d'une loi ou d'un règlement qui pourrait avoir un lien avec l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique notamment une infraction à l'une des dispositions de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1), de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) ou de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1), ou de tout règlement pris en vertu de l'une ou l'autre de ces lois.

**Non**

**Oui**

Si vous avez répondu OUI, veuillez décrire la nature de l'infraction en identifiant l'article de la loi ou du règlement enfreint et en résumant les faits:

Indiquer la date de la déclaration de culpabilité ou du plaidoyer de culpabilité :

## Déclaration et signature

- Je déclare que l'établissement visé par la présente demande d'enregistrement est ma résidence principale dont l'adresse est celle indiquée à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.
- Je déclare que je suis une personne physique et que l'établissement visé par la présente demande d'enregistrement est ma résidence principale où je demeure de façon habituelle en y centralisant mes activités familiales et sociales.
- Je confirme que l'établissement visé par la présente demande d'enregistrement répond à la définition d'un Établissement de résidence principale ; je compte offrir **au moyen d'une seule réservation**, de l'hébergement dans ma résidence principale à **une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois** et n'incluant **aucun repas servi sur place**.
- Je comprends que le fait de soumettre cette demande constitue une signature électronique de ladite demande.
- Je déclare solennellement que les renseignements fournis sont véridiques et que les documents soumis à l'appui de ma demande sont authentiques et n'ont pas été modifiés de quelque façon que ce soit. Je consens à ce que l'information présentée puisse être transmise à la municipalité, à l'arrondissement ou à la municipalité régionale de comté, le cas échéant et à Revenu Québec. Je comprends qu'en vertu de dispositions prévues par la Loi et le Règlement sur l'hébergement touristique, certaines informations sur les établissements enregistrés, dont l'adresse, sont aussi diffusées dans le Répertoire des établissements enregistrés tenu par le ministère du Tourisme.
- Je comprends qu'en vertu de l'article 28, paragraphe 2 de la Loi sur l'hébergement touristique, commet une infraction et est passible d'une amende de 2 500 \$ à 25 000 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 5 000 \$ à 50 000 \$, dans les autres cas, toute personne qui fait une fausse déclaration dans un document prescrit par la présente loi et ses règlements.

Prénom

Jean Pierre

Nom

Mizero

Date de la demande d'enregistrement 27 septembre 2025

## Droits payables aux fins d'enregistrement

Montant payé	53,00 \$
Numéro de facturation Stripe	ch_3SC4vVP7OPM2iUuN07Zwj6v8
Confirmation de paiement	<a href="#">Reçu</a>

# Avis de conformité

## Établissement d'hébergement touristique

Cet avis est fourni à titre d'exemple. Il peut être utilisé tel quel.

Cet avis s'adresse à toute personne qui souhaite enregistrer un établissement d'hébergement touristique. La section 4 de l'avis doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité ou MRC) où l'établissement sera exploité. Il doit être joint à la demande d'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique. Cet avis certifie que l'exploitation de l'établissement ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Le cas échéant, assurez-vous de remplir l'annexe A.

### 1 Renseignements sur le demandeur

Nom de l'exploitant (personne physique ou morale) : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du représentant (si différent) : \_\_\_\_\_

Téléphone (jour) : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_ art. 53

### 2 Renseignements sur l'établissement

Nom (pour un établissement de résidence principale, inscrire votre nom et prénom) : \_\_\_\_\_

Numéro : \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_ App : \_\_\_\_\_

Municipalité : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

L'établissement est-il composé de plus d'une (deux ou plus) unités de type maison, appartement ou chalet?  Oui  Non

Si oui, remplir l'annexe A.

### 3 Usage demandé

**Établissement d'hébergement touristique** : établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement, tels un lit, une chambre, une suite, un appartement, une maison, un chalet, un prêt-à-camper ou un site pour camper, est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours.

Catégorie de l'établissement qui sera exploité (un seul choix):

Établissement d'hébergement touristique général	Établissements d'hébergement touristique jeunesse	Établissement de résidence principale
Établissements, autres que des établissements de résidence principale et des établissements d'hébergement touristique jeunesse, où est offert de l'hébergement au moyen d'un ou de plusieurs types d'unités d'hébergement.	Établissements dont au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ou dont l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.	Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place.  Une résidence principale est la résidence où une personne physique demeure de façon habituelle en y centralisant ses activités familiales et sociales et dont l'adresse correspond à celle qu'elle indique à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Types et nombre d'unités d'hébergement

Lits en dortoir	_____	Chalets	_____	Camps	_____
Chambres	_____	Maisons	_____	Sites pour camper	_____
Suites	_____	Appartements	_____	Prêts-à-camper	_____

**TOTAL**

### 4 Section réservée à la municipalité

L'usage demandé est-il conforme à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)?

Oui

Non

Nombre maximal d'unités prévu à la réglementation : \_\_\_\_\_

Numéro et nom du règlement de référence : \_\_\_\_\_

Groupe/classe d'usage : \_\_\_\_\_

Autorité compétente : Isabelle Houle, cheffe de division  
Prénom, nom et titre (en lettres moulées)

Téléphone : 450-463-7100 Courriel : isabelle.houle2@longueuil.quebec

Sceau de la municipalité  
(facultatif)

Signature : \_\_\_\_\_ **art. 53** Date : 8 sept. 2025



## Renseignements sur l'Avis de conformité municipal

### À qui s'adresse ce formulaire ?

Cet avis s'adresse à toute personne qui souhaite enregistrer un établissement d'hébergement touristique afin d'y effectuer de la location touristique pour des périodes n'excédant pas 31 jours consécutifs. La section 4 doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité, arrondissement ou municipalité régionale de comté) qui vous le retournera ensuite.

### Quand utiliser ce formulaire ?

En vertu de la *Loi sur l'hébergement touristique*, un document émanant d'une autorité compétente et démontrant que l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique ne contrevient pas à la réglementation municipale relative aux usages doit obligatoirement accompagner les demandes :

- d'enregistrement d'un nouvel établissement d'hébergement touristique ;
- d'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique pour lequel il y a un changement d'exploitant ;
- de mise à jour concernant le type ou le nombre d'unités d'hébergement offertes au sein d'un établissement d'hébergement touristique (par exemple : ajout d'unités ou transformation de chambres en dortoirs).

### Dois-je obligatoirement utiliser ce formulaire ?

Non, cet avis est fourni à titre d'exemple par le ministère du Tourisme. La municipalité pourrait vous remettre un autre document équivalent.

**Toutefois, la CITQ vous recommande fortement d'utiliser le gabarit qui vous est fourni par le ministère du Tourisme.**

Toute l'information requise par la CITQ afin de confirmer que l'usage projeté de votre établissement est conforme à la réglementation municipale se retrouve sur ce modèle et son utilisation permet d'éviter de voir votre demande d'enregistrement abandonnée ou refusée en raison d'un document non accepté.

Pour vous assurer que votre demande d'enregistrement puisse être traitée, vous devez également vous assurer que vous ayez au préalable reçu l'avis de conformité **rempli correctement et signé** par la municipalité, l'arrondissement ou la municipalité

régionale de comté sur le territoire duquel se trouve l'établissement visé par la demande.

### Comment remplir l'avis de conformité ?

#### **1 - Renseignements sur le demandeur**

Indiquez à cette section les coordonnées de l'exploitant projeté de l'établissement.

L'exploitant peut être propriétaire ou locataire de l'établissement. Il peut s'agir d'une personne physique ou d'une personne morale (compagnie). S'il y a plusieurs propriétaires ou locataires, indiquez-les tous.

#### **2 - Renseignements sur l'établissement**

Indiquez à cette section les coordonnées de l'établissement.

- Indiquez, le cas échéant, l'appellation que vous comptez utiliser pour votre établissement ;
- Indiquez l'adresse principale de l'établissement ;
- Si votre établissement est composé d'une seule unité de type maison, appartement ou chalet, ou encore d'une ou plusieurs unités d'un autre type (chambres, lits en dortoir, etc.) cochez la case NON ;
- Si votre établissement est composé de plus d'une (deux ou plus) unité de type maison, appartement ou chalet, cochez la case OUI puis complétez l'**Annexe A**.

#### **3 - Usage demandé**

Cochez à cette section la catégorie de l'établissement qui sera exploité et pour lequel vous souhaitez déposer une demande d'enregistrement.

Assurez-vous de bien lire les définitions des catégories. Vous ne pouvez en choisir qu'une seule.

Pour les catégories **Établissements d'hébergement touristique jeunesse** et **Établissement de résidence principale**, avant de cocher cette case, assurez-vous que votre établissement répond à tous les éléments de la définition. Dans le cas contraire, vous devez choisir la catégorie **Établissement d'hébergement touristique général**.

Exemples d'Établissement d'hébergement touristique général : Hôtel, motel, auberge, gîte touristique, résidence de tourisme, résidence secondaire, logement accessoire ou

## Renseignements sur l'Avis de conformité municipal

d'appoint, auberge de jeunesse dont moins de 30% des unités sont des lits en dortoir<sup>1</sup>, etc.

### Types et nombre d'unités d'hébergement

Indiquez dans ce tableau le nombre d'unités de chaque type dont sera composé votre établissement et en fonction de l'offre d'hébergement prévue. Fiez-vous à la façon dont vous prévoyez prendre les réservations de locations afin de le compléter.

Par exemple :

- Si vous prévoyez louer un ou plusieurs chalets, indiquez l'information dans la case correspondante. Puisque le chalet sera loué en entier, c'est celui-ci qui correspond à l'unité d'hébergement et il n'est pas nécessaire à cette section d'inscrire le nombre de chambres qu'il contient ;
- Si vous prévoyez faire la location d'une ou plusieurs chambres (au moyen de réservations distinctes), indiquez leur nombre à la case correspondante.

Si aucune unité d'un type n'est prévue, indiquez 0 ou laissez la case vide.

Indiquez le nombre total d'unités d'hébergement demandées dans la case prévue à cet effet.

### **4** – Section réservée à la municipalité

Cette section doit être complétée et signée par un employé autorisé de la municipalité, de l'arrondissement ou de la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel est situé votre établissement.

L'employé municipal y indiquera si l'usage demandé à la section 3 pour l'établissement dont l'adresse est indiquée à la section 2 (et, le cas échéant, à l'Annexe A) est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

Il y indiquera également les informations suivantes :

- le nombre maximal d'unités d'hébergement prévu à la réglementation et autorisées à être exploitées à cet emplacement;
- le nom et le numéro du règlement sur lequel est fondée leur réponse ou leur décision ;

- le nom, les coordonnées et la fonction de l'employé municipal qui remplit et signe cette section de l'avis de conformité ;
- La municipalité retournera l'avis à l'exploitant (demandeur) une fois la section 4 complétée et signée.

### **Annexe A**

Si votre établissement est composé de plus d'une (deux ou plus) unité de type maison, appartement ou chalet, vous devez compléter l'Annexe A.

- Indiquez l'adresse et, le cas échéant, le nom de chaque unité ;
- Indiquez pour chaque unité le nombre de chambres de la résidence et sa capacité d'accueil maximale;
- Utilisez une ligne par unité.

### **Instructions – Avis de conformité municipal**

1. Complétez les sections 1 à 3 du formulaire et au besoin l'Annexe A. Le document peut être rempli directement à l'écran avant d'être enregistré ou imprimé ;
2. Transmettez l'avis au département d'urbanisme de la municipalité, de l'arrondissement ou de la municipalité régionale de comté de votre établissement ;
3. Une fois qu'un employé municipal autorisé aura rempli et signé\* la section 4 de l'avis, il vous le retournera ;
4. Joignez l'avis signé ainsi que les autres documents requis à votre formulaire de demande d'enregistrement\*\*. Ce formulaire doit être rempli en ligne sur le site Internet de la CITQ ; [https://citq.qc.ca/fr/demande\\_enregistrement.php](https://citq.qc.ca/fr/demande_enregistrement.php)

\*Si la municipalité vous a indiqué que l'usage demandé pour l'établissement n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages, vous ne pouvez pas présenter de demande d'enregistrement.

\*\*Si l'avis de conformité est requis dans le cadre d'une mise à jour du type ou du nombre d'unités d'hébergement d'un établissement existant, il est possible que vous deviez plutôt à transmettre l'avis à un agent de la CITQ ou via votre compte sur le Portail CITQ.

<sup>1</sup> Un dortoir correspond à une pièce contenant au moins deux lits offerts en location sur une base individuelle.

**De :** [Form](#)  
**À :** [REDACTED]  
**Objet :** CITQ Demande d'enregistrement pour une résidence principale  
**Date :** 27 septembre 2025 16:46:02  
**Pièces jointes :** [RP-22388 - Demande enregistrement.pdf](#)

---

Bonjour,

Nous vous confirmons que votre demande d'enregistrement, dont une copie est jointe à ce courriel, a été transmise avec succès. Votre numéro de référence est **RP-22388**. Veuillez noter qu'il ne s'agit pas de votre numéro d'enregistrement.

Votre numéro d'enregistrement vous sera transmis par courriel lorsque les documents inclus à votre demande seront analysés et validés par notre équipe.

**L'équipe de l'administration**

1010, rue De Sérigny, bureau 810  
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél : 450 679-3737

Sans frais : 1 866 499-0550

Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : [info@citq.qc.ca](mailto:info@citq.qc.ca)

Site internet : [www.citq.info](http://www.citq.info)



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

**De :** [Reshma Jogee Busgopal](#)  
**À :** [REDACTED]  
**Objet :** Dossier CITQ # RP-22388 - Demande d'enregistrement  
**Date :** 1 octobre 2025 09:55:43  
**Pièces jointes :** [322321 - Certificat enregistrement.pdf](#)

---



Le 01 octobre 2025

Jean Pierre Mizero  
137, rue Benoit Est  
Longueuil (Québec) J4J 2N5

N/Réf. : Enregistrement n° 322321  
Adresse : 137, rue Benoit Est, Longueuil

Objet : Enregistrement pour une résidence principale

Bonjour,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture du dossier de l'établissement mentionné en rubrique.

Un numéro d'enregistrement sous la catégorie « Établissements de résidence principale » vous est émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. L'enregistrement est valide jusqu'au 30 septembre 2026.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue-du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Dès sa réception, assurez-vous que les renseignements inscrits sur le certificat d'enregistrement sont complets et exacts.

Ce certificat devra également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* si vous décidez d'y diffuser une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique.

Notez qu'il est possible qu'un délai d'un ou deux jours ouvrables, à partir de la date d'émission de votre certificat, soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Également, selon l'article 9 du *Règlement*, la personne qui exploite un établissement d'hébergement touristique doit indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de son établissement d'hébergement (322321) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout site Internet, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de son établissement.

Enfin, en vertu de l'article 18 de la Loi sur l'hébergement touristique, la personne qui exploite un établissement d'hébergement touristique doit mettre à jour les renseignements et les documents concernant cet établissement dans les 30 jours suivant la date où survient un changement.

Ces changements devront être signalés à l'agent responsable de votre dossier ou via votre compte personnel sur le [Portail CITQ](#). Si vous ne possédez pas déjà de compte sur celui-ci, nous vous transmettrons prochainement un courriel d'invitation et d'instructions.

Pour toute question sur votre dossier, communiquez avec Mme Reshma Jogee Busgopal votre agente d'administration en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 246. Elle sera heureuse de répondre à vos questions.

Vous trouverez également davantage d'informations sur vos obligations et sur l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique aux liens suivants :

[Revenu Québec - Taxe sur l'hébergement](#)

[Hébergement touristique de courte durée](#)

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

 art. 53

Karine Gendron

Directrice générale


KG/ RJ



P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

**\*\*\*\*\*Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique\*\*\*\*\***

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Une signature au moins présente un problème.

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

**Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.**

This content is extracted to AzureBlobStorage

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

137, rue Benoit Est  
Longueuil (Québec) J4J 2N5

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

322321

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements de résidence principale

art. 53

DÉLIVRÉ LE : 2025-10-01

EXPIRE LE : 2026-09-30

Amélie Dionne, *ministre du Tourisme*

*Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public*

## Instructions et renseignements importants

- ❖ Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- ❖ **Affichez ce certificat à la vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- ❖ **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- ❖ **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- ❖ Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 \$ pour une personne physique et 20 000 \$ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

YOUR POLICY NUMBER: [REDACTED]  
EFFECTIVE FROM 2025-07-21 TO 2026-07-21

MIZERO JEAN-PIERRE  
UWAYO VIVE  
137 RUE BENOÎT E  
LONGUEUIL QC J4J 2N5  
CANADA

**YOUR POLICY  
HAS BEEN  
UPDATED**



This will confirm that changes have been made to your property insurance policy. Please take a few minutes to review your documents to ensure the information is accurate and keep them with your important papers.

If you have any questions about your coverage, please do not hesitate to contact us. You can always count on our damage insurance agents to answer your questions.





Once again, thank you for your trust.

**The Personal Team**

## SERVING YOU IS A PLEASURE!

Thanks to Online Services,  
also available in our mobile  
app, you can:

- ▶ View or modify your insurance file
- ▶ Change your address
- ▶ File a claim and more!

 OVER THE PHONE	 ANYTIME	 ANYWHERE
1-888-476-8737 <b>24/7 CLAIMS INSURANCE AND BILLING</b> Monday to Friday from 8 a.m. to 8 p.m. Saturday from 8 a.m. to 4 p.m.	<a href="https://thepersonal.com/online">thepersonal.com/online</a>	Download The Personal app 

6300 boul. Guillaume-Couture, Lévis QC G6V 6P9



Notice date: 2025-09-30 18:02

**Billing Account Number:** [REDACTED]

Method of payment: preauthorized withdrawals

**Amount(s) will be debited from/credited to:**

MIZERO JEAN-PIERRE  
 UWAYO VIVE  
 137 RUE BENOÎT E  
 LONGUEUIL QC J4J 2N5  
 CANADA

[REDACTED]

art. 53

Transactions	Effective Date	Amount	Tax	Total
Change on Property Policy [REDACTED]	2025-09-30			

**Billing Account Details following the above Transactions**

Policy Number	Description *	Policy Effective **	Payment Frequency	Payment *** Amount
<b>Other policy(ies) and current transaction(s)</b>				
[REDACTED]	137 Rue Benoît E Longueui	2025-07-21 to 2026-07-21	[REDACTED]	[REDACTED]

\* For complete details, refer to your insurance documents.

\*\* Effective as of 12:01 am local time at the postal address stated herein.

\*\*\* The first payment for each insured item may vary for rounding purposes. Any amount shown is for information only. Please refer to the Payment(s) Schedule which shows the exact amount, including taxes (if applicable).

**Payment(s) Schedule**

Category: Personal  Business

[REDACTED]

# TERMS AND CONDITIONS OF PAYMENT BY PREAUTHORIZED DEBIT

art. 53

Under these Terms and Conditions "you" and "your" refers to the person identified as the bank account holder indicated on the front of this document. "We" refers to The Personal General Insurance Inc.

## Authorization

In choosing to pay by preauthorized debit, you authorize The Personal General Insurance Inc. to make one or more debits from your account at the financial institution indicated on the front of this document, on the dates and in the amounts specified and you also agree to all the terms and conditions set out herein. Please note that you do not have to give any other authorization to your financial institution.

When the policy is renewed, we shall assume that you will continue to pay by preauthorized debit unless you inform us otherwise **5 days** before the date of the first debit after renewal.

## Modifications

You can pay the insurance premium in one lump sum or in installments over several months without paying any fees or interest. Certain conditions apply.

To change your payment conditions or to revoke your authorization, you must advise us **at least 5 days** before the date of the next debit.

**If we make changes to your current payment conditions, we will give you 5 days notice before the date of your next debit.**

## Unpaid amounts

You authorize The Personal General Insurance Inc. to charge and debit a fee if a debit cannot be carried out as outlined in this agreement. You will be notified of any changes made to your next debit amount.



As legislated, we reserve the right to cancel the policy if the payment agreement is not respected.

## Recourse

You have certain recourse rights if any debit does not comply with this agreement. For example, you have the right to receive reimbursement for any debit that is not authorized or is not consistent with this Preauthorized payment agreement.

To obtain more information on your recourse rights, or to obtain a sample cancellation form, or for more information on your rights under this agreement, including your right to cancel this agreement, contact your financial institution or visit [payments.ca](http://payments.ca).

## Questions? Need to modify your payment terms?

Contact our Billing Services from Monday to Friday from 8 a.m. to 8 p.m. and on Saturday from 8 a.m. to 4 p.m. at **1-888-476-8737**.

You can also modify your payment method anywhere and anytime with our online services at **[thepersonal.com/online](http://thepersonal.com/online)**

art. 53

## Your Home Insurance Summary

Also called "Coverage Summary". This Summary sets out some of the key information about your home and your insurance coverage, it does not include all terms and conditions of your insurance policy. In case of any discrepancy between this Summary and your insurance policy, the policy will prevail.

**Insured Premises**

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



**Tell us if any information changes**

We have determined the amount of your premium and your coverages based on the information you have provided to us. Therefore, you must inform us **promptly** of any changes to the information stated herein and of any other information that may influence our risk assessment. If we are not informed, we may not be able to pay your claim.

**Insured** JEAN-PIERRE MIZERO  
VIVE UWAYO

**Discounts and Advantages**

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

art. 53

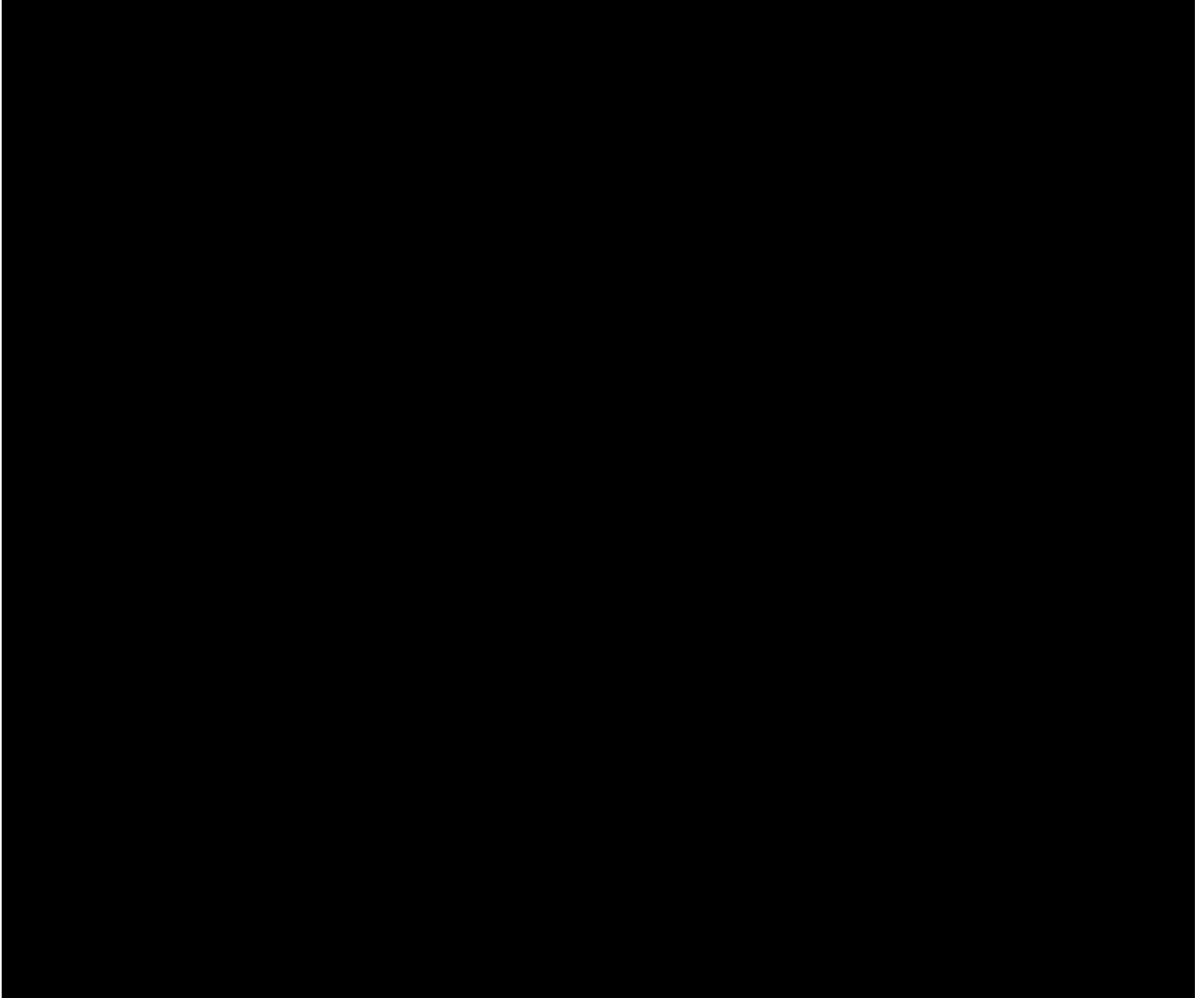
**Premium (plus tax)** [REDACTED]

<b>Description</b>	[REDACTED]
<b>Paid commercial activities</b>	[REDACTED]
<b>Rental activities</b>	[REDACTED]
<b>Roofing</b>	[REDACTED]
<b>Heating</b>	[REDACTED]
<b>Exterior siding</b>	[REDACTED]
<b>Type of garage</b>	[REDACTED]
<b>Swimming pool or hot tub (spa)</b>	[REDACTED]

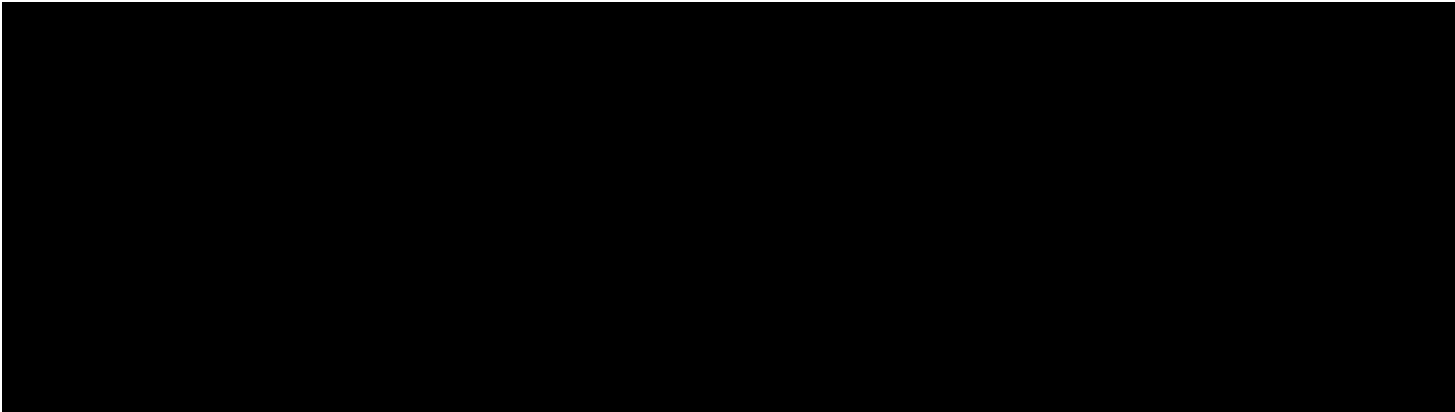
## Your Coverages

Subject to the conditions, limitations and exclusions specified in the wordings included with your insurance policy.

### Your insured property



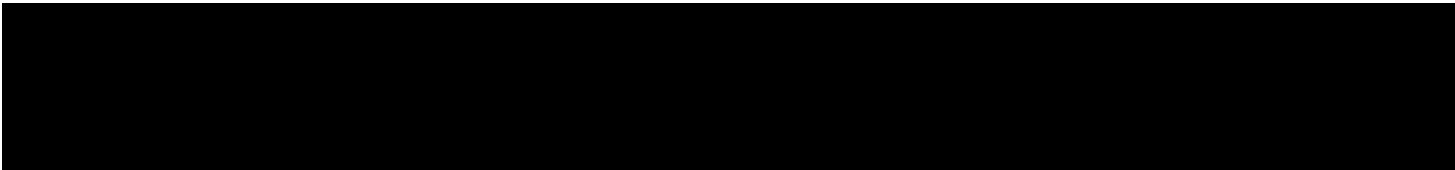
art. 53



### Your liability coverages

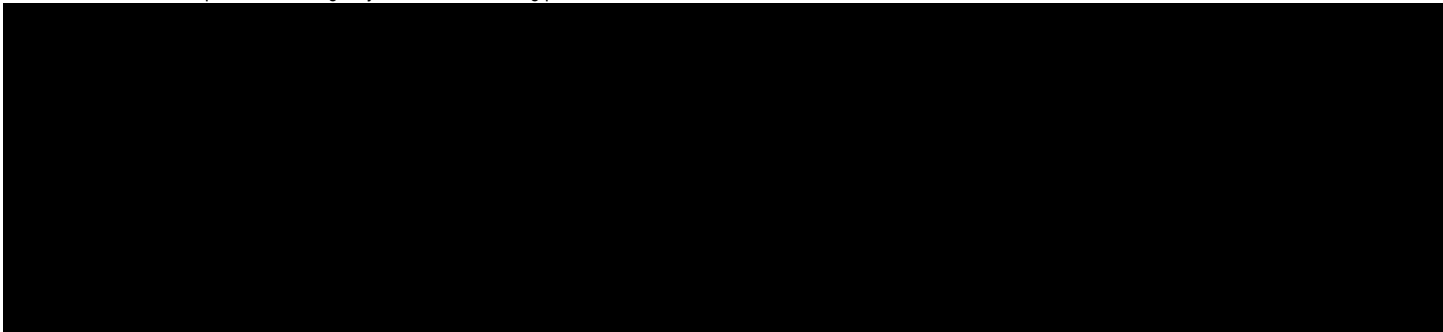
You are covered for bodily injury or property damage that you unintentionally cause to others in the course of your personal action (e.g. lawsuits, settlements).

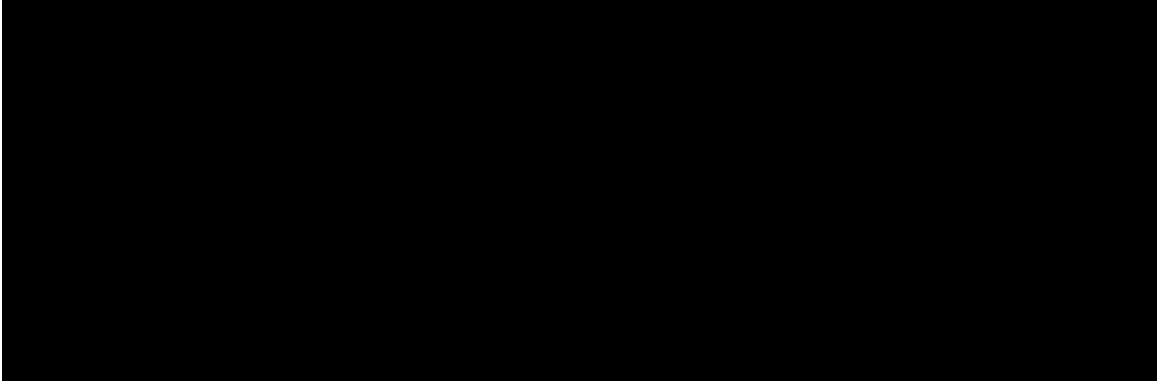
No deductible applicable	Amount of Insurance \$	Premium \$
Legal Liability - Coverage E	2,000,000	Included



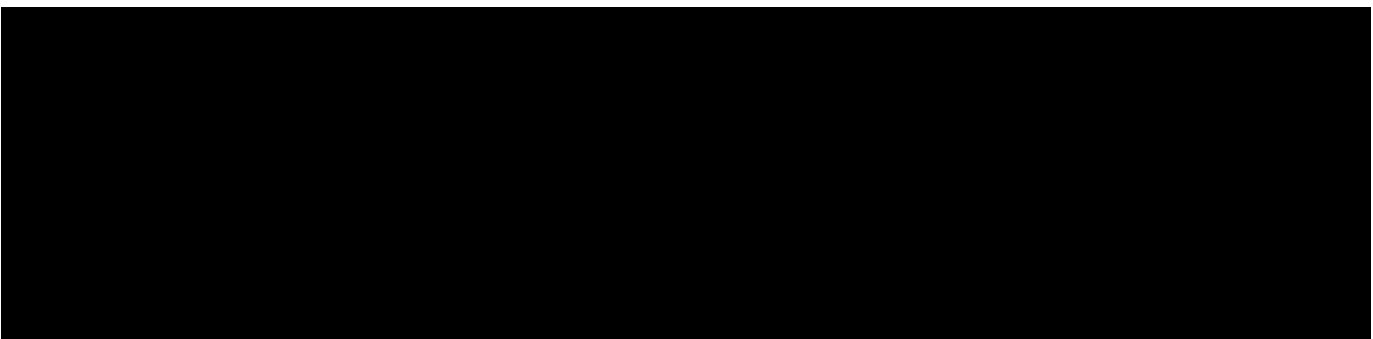
### Your additional coverages

In addition to the previous coverages, you have the following protections:



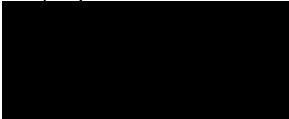
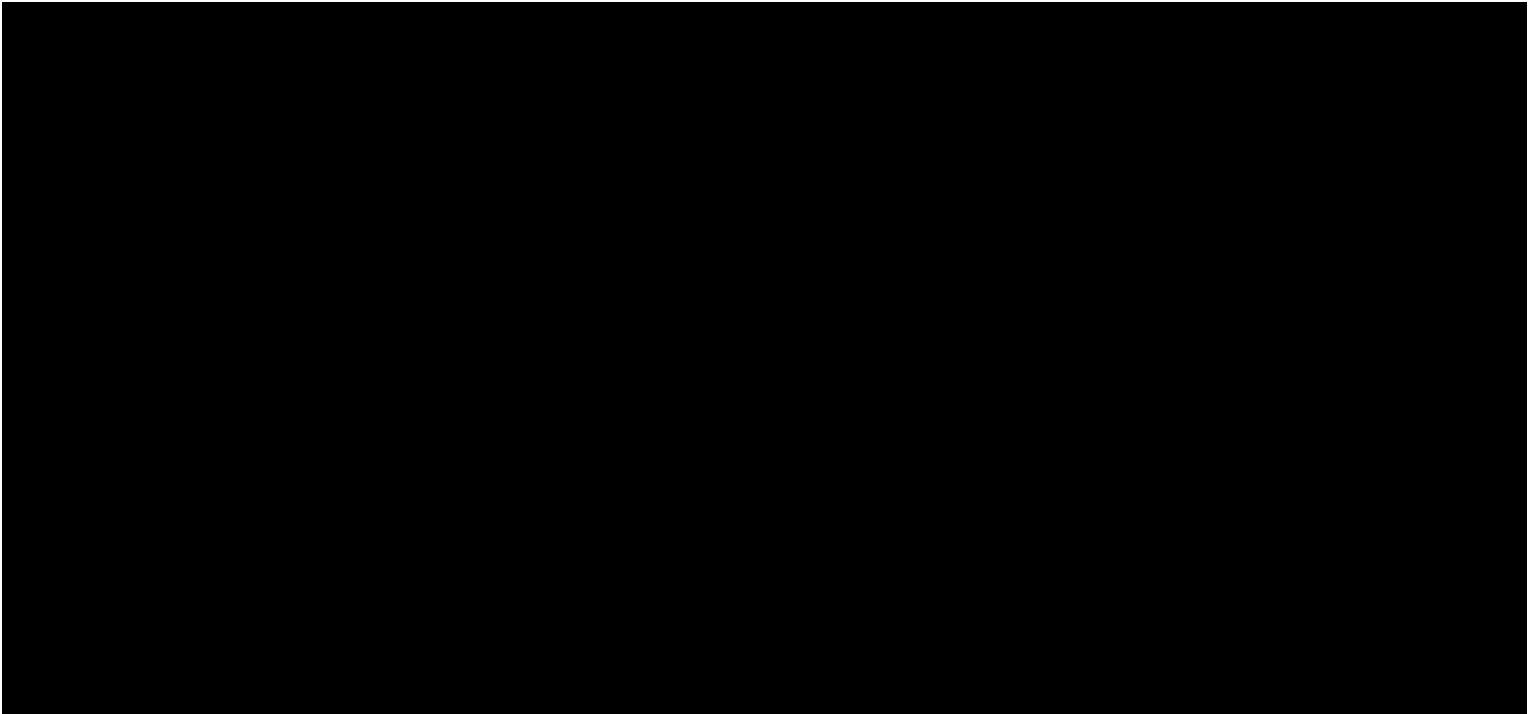


art. 53



For a complete list, refer to the "Property Excluded" and "Common Exclusions" sections of your insurance policy. In case of any discrepancy between this Summary and your insurance policy, the policy will prevail.





art. 53